

PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

▲ LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1er.

▲ PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 3, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 19 mai 1843.

Enfin la discussion générale du projet de loi des sucres a été close dans la séance du 16 mai. Le débat approche de son terme; nous saurons bientôt si la chambre des députés entend accepter la solidarité d'une spéculation qui tient en mépris le principe fondamental de notre régime industriel, et qui blesse outrageusement toutes les données, tous les principes de la science économique, données et principes dont les orateurs ministériels ont été obligés de faire une complète abstraction pour défendre l'œuvre anti-française du gouvernement.

Dans la séance du 15, M. l'amiral Roussin, ministre de la marine, succédant à M. Talabot, qui a terminé son discours dans cette séance en votant pour le projet de la commission, s'est longuement étendu sur la nécessité de supprimer la sucrerie indigène dans l'intérêt de l'accroissement et de la prospérité de notre marine. Toujours le même thème débité sur tous les tons par les trois ministres qui sont venus tour-à-tour déguiser laborieusement, sous une apparence de patriotisme, une pensée inintelligemment et brutalement fiscale! M. le ministre de la marine s'est efforcé d'exagérer les proportions dans lesquelles notre navigation commerciale pourrait s'accroître lorsqu'elle aurait recueilli la succession de la sucrerie indigène; pour atténuer l'effet qu'avaient dû nécessairement produire sur l'esprit de la chambre les chiffres opposés par le rapport de la commission aux lamentations calculées de la phalange ministérielle, il les a accusés d'erreur; pour émouvoir l'assemblée et l'amener à consentir l'immolation du sucre de betterave, il s'est écrié: Prenez garde! c'est la conservation de la marine que vous allez mettre aux voix.

M. Gauthier de Rumilly a fait en quelques mots bonne justice de cet expédient parlementaire; c'est dans un travail émané de M. le sous-directeur de la marine et extrait des *Annales Maritimes* que l'honorable rapporteur a puisé les éléments de rectification qu'il avait à opposer à M. l'amiral Roussin. Le chiffre des marins employés au commerce était en 1836 de 45,452 marins; pour l'année 1842, il était de 49,558 marins; au 1er janvier 1840, notre inscription maritime était de 110 mille hommes seulement; au 1er janvier 1842, elle atteignait près de 119 mille hommes; elle dépasse aujourd'hui le chiffre de 120 mille.

Dans son troisième appel au bon sens, M. Charles Dupin, qui ne saurait être accusé de prédilection pour la sucrerie indigène, regrette de voir le nombre des marins de la marine militaire doublé, tandis que celui des marins sur nos navires marchands ne s'est accru que d'un tiers. Evidemment la sucrerie indigène n'a point été pour notre navigation commerciale une cause de décroissance, puisque au contraire elle a été en voie constante de progression. La réputation ne pouvait pas être plus décisive, plus complète, et si on est en droit de regretter que le système de la commission n'offre pas une solution satisfaisante pour tous les intérêts engagés dans la question, elle n'en a pas moins ruiné de fond en comble l'œuvre ministérielle et rendu un éminent service au pays en réduisant à leur valeur intrinsèque toutes les bases sur lesquelles cette œuvre était échafaudée; c'est une justice que nous lui rendons volontiers.

Le discours capital de cette séance a été le discours de M. Berryer. Nous avons vu avec peine, mais non avec étonnement, un des plus grands talents de la représentation nationale mettre sa parole puissante au service d'une mauvaise cause, employer toutes les ressources de son éloquence, toute son habileté au service d'un projet dont l'unique vue est de satisfaire aux insatiables appétits fiscaux d'un gouvernement dilapidateur de la fortune publique. Ce projet sans influence aucune sur les intérêts coloniaux, maritimes et commerciaux; il viole les notions les plus élémentaires de la science économique, et il foule aux pieds l'intérêt

le plus considérable de tous, l'intérêt de 34 millions de consommateurs.

Dans ses dissertations économiques, M. Berryer n'a pas eu seulement le tort grave de méconnaître cet intérêt, mais il a encore singulièrement blessé les règles de la logique. Ainsi, il a reconnu, en recherchant quelle pouvait être la quotité du sucre indigène qui, dans l'état actuel, entre dans la consommation sans acquiescer l'impôt, que la baisse constante du prix des sucres avait dû nécessairement produire un accroissement de consommation. Cela est vrai, comme il est constant que cet accroissement de consommation a entraîné une augmentation notable dans les recettes du trésor public: qu'on le nie ou qu'on l'admette, — et M. Berryer l'admet, — c'est à la présence du sucre indigène sur le marché français, à sa concurrence qu'est due la modération de prix d'où est sortie une augmentation rapide et considérable dans l'usage de cette denrée.

A la vérité, on affirme, ce qu'on ne prouve pas et ce qu'il faudrait prouver, que les sucres coloniaux se vendent à un taux inférieur au prix de revient. On va plus loin: on assure que partout, excepté en Angleterre, les sucres sont à trop bon marché pour les producteurs espagnols, brésiliens, hollandais, aussi bien que pour les producteurs français. M. Berryer, qui sait très-bien que la sucrerie étrangère produit à meilleur marché que nos établissements coloniaux, reconnaît que la surtaxe qui pèse sur les sucres exotiques n'est pas toujours un rempart assuré et suffisant pour nos produits coloniaux, et qu'au moyen de certaines transactions entre le commerce de Marseille et du Havre, le sucre étranger peut prendre très-avantageusement la place du sucre colonial pour nos exportations. C'est admettre, ce qui est parfaitement vrai, que le sucre indigène une fois supprimé et retiré de la lice, nos colonies se trouveront en présence d'adversaires autrement redoutables.

D'ailleurs M. Berryer, en donnant son appui et son vote au projet du gouvernement, n'a pas plus que lui caché sa pensée et déguisé les misères du cercle vicieux dans lequel ils se trouvent l'un et l'autre engagés. Ce n'est pas pour en faire le profit de l'industrie coloniale que M. Berryer veut la mort du sucre indigène; il sait et il avoue que nos colonies ne sont pas en état de satisfaire à la totalité des besoins de notre consommation, que nous serons obligés, ce qui serait d'ailleurs le résultat du projet de loi, de recourir pour le surplus à la sucrerie étrangère; mais il s'en console en constatant que les 35 millions de kilogrammes qu'elle aurait à apporter sur notre marché rendraient au fisc 15,800,000 f., d'où il conclut que l'opération qui affecte 40 millions d'indemnité à la suppression de la sucrerie indigène est une magnifique affaire que la France doit s'empresser de conclure avec joie.

Comme M. de Lamartine, M. Berryer n'a pas su ou n'a pas voulu comprendre que c'était sur le consommateur que retombait tout entier ce double et lourd sacrifice, et qu'il lui était imposé pour livrer pieds et poings liés 34 millions de consommateurs au bon plaisir du monopole colonial ou de l'industrie étrangère; que c'était à lui qu'on faisait une loi d'escompter avec la ruine d'une branche importante du travail national les traités de commerce qui sont dans les vues du gouvernement.

Si M. Berryer avait suivi les déductions logiques des faits, il aurait assurément conclu pour le dégrèvement des sucres coloniaux, il se serait rallié au système développé par M. Garnier-Pagès; mais M. Berryer est député de Marseille.

On nous écrit de Paris le 17, un moment avant le départ du courrier :

La discussion a continué aujourd'hui sur l'amendement de MM. Passy, Dumon et Muret de Bord. Cet amendement a été

de nouveau défendu par l'un de ses auteurs, M. Muret de Bord, auquel M. le ministre de l'intérieur a essayé de répondre. Le gouvernement a donc jusqu'à présent engagé quatre de ses orateurs dans le débat, M. le ministre du commerce d'abord, puis M. le ministre de la marine, puis M. le ministre des finances, puis enfin M. le ministre de l'intérieur, qui, bien que la question fût tout-à-fait étrangère à ses attributions, est monté aujourd'hui à la tribune, comme si ses trois collègues n'avaient qu'incomplètement rempli leur tâche. On dit que M. Guizot, qui, jusqu'à présent, a suivi fort attentivement, mais fort silencieusement, la discussion, n'y demeurera pas étranger jusqu'au bout, et qu'il se réserve de prendre la parole lorsque l'on en viendra au projet ministériel.

Le cabinet ne se fait pas illusion: il ne pense pas que le projet qu'il a soumis à la chambre puisse jamais réunir la majorité; mais il veut autant que possible amortir l'échec dont il est menacé, et c'est pour cela qu'il a insisté pour qu'on réservât son projet pour le vote final. Il espère que la chambre, acculée entre ce projet et le *statu quo*, hésitera peut-être, et qu'un certain nombre de députés se réunira à la minorité de tout temps peu considérable qui s'est prononcée pour l'interdiction avec indemnité. Nous le répétons, le cabinet ne croit pas au succès; il veut seulement qu'on ne puisse pas l'accuser d'avoir agi trop à la légère en saisissant la chambre d'un projet qui n'aurait réuni qu'un très-petit nombre de voix.

La chambre votera très-probablement aujourd'hui sur l'amendement de M. Passy. Cet amendement réunira quelques voix de plus que celui de M. Garnier-Pagès, car il ménage davantage les intérêts du trésor; mais comme il aura contre lui les partisans des projets ministériel et tous les députés qui veulent pour la fabrication du sucre indigène les conditions les plus favorables possibles, il est douteux qu'il soit adopté. S'il en est ainsi, le maintien du *statu quo* aura de très-grandes chances, car le projet de la commission est jugé depuis le commencement de la discussion et ne réunira pas quatre-vingts voix.

L'attitude des députés dévoués exclusivement aux intérêts des ports de mer et des colonies est fort découragée; plusieurs estiment à quarante voix le chiffre de la majorité qui repoussera le projet du gouvernement, et ils sont trop décidés à voter contre l'amendement de M. Passy pour croire qu'il puisse être adopté. Cet amendement eût bien certainement passé s'il eût été mis aux voix après le projet ministériel, car alors aux voix qu'il eût obtenues naturellement seraient venues se joindre les voix des députés qui n'auraient plus eu l'espoir de l'interdiction et qui l'auraient accepté faute de mieux.

Le public a attaché une très-grande importance à la séance de ce jour; les tribunes regorgent de spectateurs qui attendent, avec toute l'anxiété de gens intéressés, l'issue du débat. La chambre est également très-nombreuse, et trois cent quatre-vingts députés au moins prendront part au vote qui aura lieu à la fin de la séance.

Paris, le 17 mai 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La chambre des députés a clos hier la discussion générale du projet de loi sur les sucres, et elle est passée immédiatement au vote des articles. Une question préliminaire importante était toutefois à décider: c'était celle de savoir sur quel point s'engagerait le débat qui allait suivre, c'est-à-dire si l'on appellerait d'abord la chambre à voter sur le projet même du gouvernement ou sur les divers systèmes que plusieurs honorables membres proposaient de lui substituer. La majorité a décidé qu'elle discuterait d'abord les amendements. M. Garnier-Pagès a été appelé à la tribune pour développer le sien; la chambre, après l'avoir entendu, a repoussé le système qu'il proposait, et qui nous paraissait pourtant concilier

FEUILLETON DU CENSEUR.

CHRONIQUE THÉÂTRALE.

Les débuts se poursuivent avec rapidité et succès; le grand opéra est actuellement au grand complet, et tout nous fait espérer qu'il va trouver enfin de dignes interprètes. MM. Raguénot, Poitevin et Boulot sont d'heureuses acquisitions qui constituent un ensemble des plus satisfaisants avec MM. Delahaye, Dabadie, Barielle, Scott, Garbet et M^{me} Miro-Camoin, Morel et Lehen.

M. Raguénot a terminé ses débuts au milieu des applaudissements. *Robert, les Huguenots, la Juive* nous l'ont montré avec ses qualités brillantes et incontestables, mais nécessairement aussi avec ses défauts, dont plusieurs peuvent être neutralisés lorsque cet artiste ne sera plus sous le poids des débuts et qu'il aura mieux étudié les exigences de son nouveau public.

Nous le disions dans notre dernier feuilleton, nous faisons peut-être bien large la part des défauts qu'on peut reprocher à M. Raguénot. C'est qu'en effet nous étions loin de soupçonner tout l'art et toute la verve qu'il a déployés dans le rôle de Raoul, notamment aux quatrième et cinquième actes. Tout le duo avec Valentine a été dit par lui d'une façon charmante, et ses notes de c^{te} tête l'ont admirablement servi ainsi que dans le trio du dernier acte. Nous l'avons encore retrouvé chanteur plein d'art et d'entraînement dans plusieurs parties du rôle d'Eléazar. On reconnaît que M. Raguénot a fait des études sévères et consciencieuses pour assouplir cette voix parfois rebelle à force de puissance. Tous les passages de la voix de poitrine à la voix mixte et à la voix de tête sont habilement travaillés; puis viennent certaines phrases jetées avec une précision et un charme à satisfaire les plus difficiles et à dédommager amplement de certaines phrases de peu de style et d'un goût fort contestable.

Quant au jeu de cet artiste, il est fort convenable, et par instants il arrive à certains effets dramatiques qui ne manquent point de vérité ni d'entraînement. La nature de sa voix est surtout admirablement vraie et n'est point le produit d'efforts violents et tourmentés, ce qui ne laisse pas de donner à l'auditeur un sentiment de sécurité qui mérite bien d'être pris en considération lorsqu'il ne s'agit après tout que de sensations musicales plus ou moins agréables.

En somme, M. Raguénot est un chanteur qu'on écoute avec plaisir et

dont le talent est de force à ne point trop faillir au terrible fardeau des grandes partitions.

Et véritablement il faudra du talent pour chanter avec succès auprès de M. Poitevin, première basse, d'une voix ferme, mordante, flexible, et abondant la difficulté avec une rare précision et un excellent style. On peut reprocher sans doute à cette voix de manquer peut-être un peu de ce caractère de gravité qui constitue les voix de basse proprement dites; mais M. Poitevin rachète bien ce manque d'ampleur dans la voix par sa manière de phraser qui est d'une bonne école. Son succès dans le rôle de Marcel des *Huguenots* a été des plus unanimes, ainsi que dans celui de Balthazar de *la Favorite*. Son admission est donc certaine.

Nous attendons M. Boulot à une seconde épreuve pour porter sur lui un jugement définitif. Constatons seulement son succès un peu froid peut-être dans le rôle de Léopold de *la Juive*; il a dit avec beaucoup de goût la romance du premier acte et convenablement plusieurs parties du second acte. Sa voix de médium est ample et vigoureuse. Ses notes élevées nous ont semblé manquer d'un peu de fraîcheur; mais le véritable défaut que nous avons observé chez ce chanteur ce sont certaines notes de gorge qui se produisaient surtout dans les passages de force et qui n'étaient pas d'un heureux effet. Cependant M. Boulot a des antécédents assez remarquables pour qu'on doive espérer en lui un excellent premier ténor léger.

Mais voici s'avancer sur la scène une toute jeune personne, moitié morte de peur, M^{lle} Céline, laquelle se présente comme première chanteuse d'opéra comique. A sa démarche et à sa tenue, on comprend qu'elle n'a fait qu'un pas du Conservatoire à notre Grand-Théâtre. Cependant il nous a semblé qu'il y a dans son talent quelques qualités qui peuvent en partie justifier cette tentative. La voix de M^{lle} Céline ne manque point de timbre ni de charme. A sa manière de vocaliser, on sent qu'elle a reçu des leçons de maîtres habiles; elle a dit quelques phrases du rôle d'Eudoxie de *la Juive* d'une façon fort agréable. Mais, hélas! avec une frayeur comme celle qui torturait M^{lle} Céline lors de son premier début, le moyen de ne pas faire fausse route? On y voit trouble alors, et les cadences les plus aimables, les trilles les plus brillantes, les fioritures les plus saisissantes, ces mille merveilles de vocalise qui vous avaient peut-être exaltée vous-même la veille, en face de votre père et de votre piano, vous les cherchez vainement à l'heure de la lutte, et trilles, cadences et fioritures, tout cela rit cruellement au fond de votre âme, et ce n'est qu'à grand-peine que vous les amenez au pied de la rampe. Malheureusement le public est impitoyable lorsqu'il s'agit de ses plaisirs, et il veut

ses chanteurs et ses chanteuses un peu à la façon du chevalier Bayard, — sans peur et sans reproche, — en ce qui regarde le talent. Du courage donc, soyez, vous-même, et peut-être votre succès est-il seulement à ce prix.

Quant aux artistes que vous connaissez, ils sont tous plus ou moins vaillamment sur la brèche. M^{me} Miro fait merveille comme en ses beaux jours; M^{me} Morel est sensiblement fatiguée; M. Dabadie a recouvré sa voix et se fait applaudir, et M. Delahaye va se reposer pendant un mois à l'ombre de ses beaux pommiers de la Normandie.

La comédie a donné signe de vie. M^{lle} Marteleur a fait deux brillants débuts dans *Misanthropie et Repentir* et dans *l'Ecole des Vieillards*. C'est une jeune et belle personne, d'une tournure élégante et d'un talent distingué. Sa diction serait irréprochable si elle n'accentuait point tant les r; quant au timbre de sa voix, il n'a peut-être pas toute la flexibilité et toute l'harmonie désirables. Ce qu'il faut surtout louer chez M^{lle} Marteleur c'est une sensibilité communicative et un sentiment dramatique qui souvent frappe juste. Son succès n'a pas été un seul instant douteux, et son troisième début n'est plus qu'une affaire de forme: c'est un joli talent acquis à notre comédie.

M. Degruilly, qui possède les heureuses traditions de la bonne comédie, s'est fait vivement applaudir auprès de M^{lle} Marteleur.

M^{me} Desbrières a été assez rudement traitée à sa rentrée; elle a eu le bon esprit de résilier immédiatement. Cependant son mérite était loin d'être inférieur à plusieurs de ses camarades que le hasard seul a protégés à défaut du talent.

Le ballet, à la rentrée théâtrale, a été sans contredit le plus léger et le plus étourdi des personnages. Après des orages sans nombre, il a fini par essuyer ses ailes et par se coucher tranquillement sous l'arbre éternel qui est censé composer la forêt de rigueur pour les ébats de ces messieurs et de ces dames. A l'heure qu'il est, il écoute de sang-froid les sifflets des abonnés qu'il a le bon esprit de prendre tout simplement pour les chants du rossignol, poétique illusion qui transforme tout d'abord danseurs et danseuses en sylphes et abonnés des deux sexes en musiciens quelconques. Tant y a que M. Hilariot a dansé fort tranquillement en grec à la dernière représentation de *la Juive*, et que sa danse a été rafraîchie d'un seul zéphyr à peine; que M^{me} Bertin enfin a désarmé les plus terribles à force de pointes charmantes et en nous révélant les pas les plus séduisants qu'elle avait gardés, la coquette, comme corps de réserve en cas d'événement. Donc, en fait de ballet, tout danse, tout saute, tout cache, excepté M. Aniel qui, pour le quart-d'heure, en est réduit, lui, ses yeux et

le mieux tous les intérêts, excepté peut-être l'intérêt du trésor qui est pour le pouvoir, dans l'état actuel, l'intérêt dominant. Après M. Garnier-Pagès est venu M. Passy qui a défendu son système d'égalité progressive par voie d'augmentation. Nous ne savons pas si la chambre se montrera plus favorable à ce système qu'à celui de M. Garnier-Pagès; si elle le repoussait, il lui resterait à choisir entre le projet du gouvernement et le projet de la commission qui tous les deux ont soulevé de graves objections. Nous ne serions pas surpris alors que ces deux projets fussent également repoussés, et que la chambre se trouvât avoir discuté pendant dix jours pour arriver à un avortement.

— La chambre des pairs a commencé hier la discussion du projet de loi qui a pour but de modifier plusieurs parties du code d'instruction criminelle; c'est le même projet que la chambre des députés a voté dans sa session dernière, après une longue et sérieuse discussion. La plupart des changements qu'il introduit dans notre procédure criminelle étaient réclamés depuis long-temps, et seront acceptés comme des améliorations véritables. Cependant dès hier le débat s'est engagé d'une manière très-vive entre la commission de la chambre des pairs et le gouvernement, et il a été facile de prévoir que, si le projet primitif échappe aux mutilations nombreuses que prétendrait lui faire subir la commission, ce n'est pas sans de grands efforts que ce résultat pourra être obtenu.

— La direction de l'administration des eaux et forêts n'est pas restée long-temps vacante. Elle vient d'être donnée, ainsi que nous l'avions prévu en même temps que nous annoncions la mort de M. Bresson, à M. Legrand, directeur de l'administration des contributions directes. M. Legrand avait déjà occupé ce poste avant M. Bresson, et il ne s'y trouvera pas plus mal qu'aux finances où il laisse derrière lui très-peu de regrets.

On avait pensé que M. Lacave-Laplagne chercherait un successeur à M. Legrand parmi les employés supérieurs de son administration, et qu'il profiterait de l'occasion qui s'offrirait à lui de rendre justice à des droits acquis en récompensant hiérarchiquement d'anciens services. On avait trop bonne opinion de M. Lacave-Laplagne. Ce ministre, comme s'il n'avait pu trouver auprès de lui personne qui fût apte à remplacer M. Legrand, est allé emprunter au ministère du commerce un de ses principaux employés, M. Magnier de Maisonneuve, député. M. Magnier de Maisonneuve, qui était fort bien placé au ministère du commerce, le sera-t-il également bien au ministère des finances? Nous en doutons. Les hommes ainsi propres à tout sont fort rares, et quelque aptitude que M. de Maisonneuve puisse avoir pour les affaires, nous craignons fort qu'il ne reste au-dessous de la nouvelle position qui vient de lui être confiée.

— Le parti prêtre commence à faire distribuer à Paris de nombreux exemplaires d'un pamphlet qui vient de Lyon et dont vous avez parlé à plusieurs reprises dans le *Censeur*. Il a pour titre : *Le Monopole universitaire destructeur de la religion et des lois*, etc. Cet ouvrage inspire ici le plus profond dégoût, et il ralliera complètement à l'Université beaucoup d'hommes qui hésitent. On ne s'habitue pas ici à ces grossières injures, à ces indignes calomnies qui remplissent les pages et les colonnes des livres et des journaux prétendus religieux, et dont le pamphlet est un résumé. Le corps enseignant y est accusé à chaque ligne de n'avoir d'autres ressorts que l'ambition, l'égoïsme et la cupidité, de propager systématiquement et pratiquement l'impie, l'athéisme, l'immoralité. Les professeurs y sont appelés des pantins levant la main comme le pied pourvu que le fil qui les fait mouvoir soit un fil d'argent. On y exprime, à diverses reprises, l'étonnement et l'indignation de voir condamner par les tribunaux les voleurs et les meurtriers, tandis que les agents provocateurs dont ils ont été forcés d'imiter et de subir les leçons, les scélérats qui poussent les enfants à la guerre civile, au déshonneur, à l'échafaud, restent impunis dans les chaires des facultés et des collèges. On s'y demande si le monopole universitaire serait établi pour fournir des victimes ou des pourvoyeurs aux bourreaux. Athées, libertins, impies, blasphémateurs, fous, furieux, etc., etc., voilà les noms qu'on y prodigue à MM. Villemain, Cousin, Guizot, Michelet, Quinet, Ampère, Saint-Marc Girardin, Nisard, et à mille autres. Un chanoine de Lyon, ancien officier, a signé toutes ces turpitudes; des évêques, entre autres celui de Chartres, ont insisté pour qu'on les distribuât de toutes parts; elles sont déposées dans la province et à Paris aux bureaux des journaux religieux; des prêtres s'en font les colporteurs par toute la France.

Bulletin de la Bourse de Paris du 17 mai 1843.

La bourse a commencé avec une tendance prononcée à la baisse. La rente a été offerte avant l'ouverture à 81 87 1/2, et le premier cours du parquet a été 81 87.

Pendant quelques instants le mouvement a été douteux, et deux fois on a coté au parquet ce même cours de 81 85; mais comme les demandes ont toujours été plus nombreuses que les offres, la rente a fini par monter, et elle ne s'est arrêtée qu'à 82, qui a été le cours de clôture du parquet.

Dans la coulisse, la vente est aussi restée à 82. Aucune nouvelle. Seulement les fonds anglais sont arrivés en baisse de 1/8 p. 0/0.

Cinq pour cent	120 80	Etats Romains	104 1/8
Ceatre et demi pour cent	108 50	Dette active d'Espagne	29 7/8
Quatre pour cent	103	Cinq pour cent belge	0/0
Trois pour cent	80 90	Trois pour cent belge	»
Actions de la Banque	3342 50	Banque belge	762 50
Obligations de Paris	1310	Caisse Lafitte	»
Rentes de Naples	108 50	— — — — —	5045

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 16 mai.

M. GARNIER-PAGÈS : Messieurs, je ne rentrerai pas dans les arguments que j'ai déjà développés; il me semble qu'ils n'ont pas été sérieusement attaqués.

M. le ministre des finances vous a dit que mon amendement était celui qui s'approchait le plus de son opinion; il l'a appuyé en théorie, mais en exprimant la crainte que le trésor n'en souffrit. M. le ministre du commerce a dit que mon amendement était celui qui conciliait le plus d'intérêts; il a ajouté qu'il n'était mu par aucun sentiment de fiscalité. Or, la seule objection qui m'ait été faite était tirée de l'argument des besoins du trésor. Seul de tous les orateurs qui ont été entendus jusqu'ici, j'ai défendu les intérêts des colonies, de la marine, du commerce extérieur et de la consommation.

Je suis appelé à dire un dernier mot de l'indemnité. Que fait l'Etat lorsqu'il indemnise le propriétaire dont il prend l'immeuble? L'Etat substitue une richesse publique à une propriété privée. A la place d'un terrain, le pays voit tracer une route, creuser un canal; le public gagne ce qui est payé en particulier. En indemnisant, l'Etat paie pour édifier; mais en indemnissant les fabricants de sucre indigène, que faites-vous? Vous payez pour détruire. (Très-bien! très-bien!) A une propriété vous substituez le néant.

Indemniser! Vous flattez-vous de le faire de tous les intéressés directs? Indemnisez-vous les fabricants de noir animal, les fabricants de mélasse, d'eaux-de-vie, etc.? Non! Dans une affaire, il y a le capital, le fabricant et les ouvriers; vous indemnisez seulement le fabricant, vous ne ferez rien pour les contre-maitres, rien pour les ouvriers, car s'il fallait indemniser tout ce monde, 40 millions ne suffiraient pas.

Lorsqu'il existe une industrie et qu'on vous propose de la supprimer, songez qu'elle a coûté des sommes immenses. Lorsqu'une industrie comme celle du sucre de betterave s'est développée, a duré, elle a créé un capital considérable. Demandez-vous ce qu'elle a coûté au pays; vous verrez, en en faisant le compte, qu'il y a là un fonds d'industrie énorme: c'est ce que dans le commerce on appelle le capital d'un fonds de commerce.

En détruisant la sucrerie indigène vous détruisez non seulement un capital de 40 millions, mais toutes les richesses accumulées.

Je vais chercher à prouver par l'expérience, par des chiffres et par une pratique que mon système n'a pas été ébranlé.

Après avoir traité les deux premiers points, l'orateur arrive à la question pratique. Messieurs, dit-il, M. le ministre des finances a dit: « Comment voulez-vous qu'une diminution dans les prix puisse faire consommer davantage? N'avez-vous pas l'exemple des tabacs? » Mais à cela je répons qu'il y a une différence énorme entre le sucre et le tabac, le tabac étant devenu pour beaucoup de personnes un besoin tout-à-fait impérieux. La tendance, soyez-en assurés, est à l'accroissement de consommation. Permettez que je vous explique la vente au détail du sucre pour vous faire comprendre combien une différence de dix centimes peut influer sur la consommation. Lorsque les raffineurs vendent aux demi-gros qui vendent ensuite aux détaillants, il est impossible que cette marchandise supporte les frais de courtage et les frais de revente. C'est le demi-gros qui, parcourant lui-même les fabricants, achète à un escompte de trois pour cent; lorsque ensuite l'épicier vend à la consommation, le prix reste toujours le même. Le demi-gros a gardé un pour cent, et l'épicier n'a pas obtenu de bénéfice. Sur le riz, sur les huiles, sur le café, il gagne beaucoup; sur le sucre, rien.

Le sucre est ce qu'on appelle l'achalandage d'une maison, précisément parce que le détaillant ne gagne rien dessus. Cela suffit pour vous montrer que dix centimes constituent une différence énorme. Dix centimes de hausse ou de baisse, c'est beaucoup pour le commerce des sucres.

L'orateur termine par quelques considérations sur l'ensemble de son amendement.

L'amendement de M. Garnier-Pagès est mis aux voix et rejeté. L'extrême gauche, une petite partie de la gauche et quatre ou cinq membres du centre ont voté en faveur de cet amendement.

M. PASSY a la parole pour développer l'amendement qui lui est commun avec MM. Dumon et Muret de Bort.

Voici le texte de cet amendement, article destiné à remplacer les dix premiers articles du projet du gouvernement et les articles 1, 2, 3 et 4 du projet proposé par la commission :

« Le droit de fabrication sur le sucre indigène établi par la loi du 18 juillet 1837 sera porté progressivement au même taux que le droit payé à l'importation des colonies françaises d'Amérique.

« A cet effet, à partir du 1^{er} août prochain, ce droit sera augmenté, pendant cinq années consécutives, de 4 f. par an sur le sucre indigène au premier type et de nuances inférieures. »

Messieurs, dit M. Passy, permettez-moi de développer en peu de mots mes motifs pour repousser le système du gouvernement et pour adopter le système de l'égalité progressive des droits. Je n'admets pas que l'Etat ait le droit de supprimer une industrie.

« Quoi! messieurs, le gouvernement peut venir dire qu'il y a des industries dommageables aux intérêts généraux et demander des sommes énormes pour éteindre une industrie! et vous croyez encourager par là l'industrie en général! Vous ne savez donc pas que l'on va vous demander bientôt d'autres suppressions, et cela en invoquant les motifs que vous avez fait valoir vous-mêmes! »

En voulez-vous la preuve? Je tiens en main une brochure qui nous a été distribuée et qui est émanée des propriétaires de vignes de Cahors. J'y lis ceci : « Nous devons croire que la suppression du sucre indigène ne sera qu'un léger à-compte sur les réparations que doit le gouvernement de juillet à l'industrie vinicole. »

Et plus loin : « L'usage des boissons chaudes et débilitantes s'accroît par le bas prix du sucre; ces boissons se propageraient dans les classes inférieures aux dépens du vin. »

Je ne fais ces citations que pour vous montrer que, quand un mauvais exemple est donné, il trouve bien vite des imitateurs.

On ne doit donc pas considérer la betterave comme emprisonnée dans ses produits actuels; selon toute apparence, l'industrie du sucre indigène profitera d'utiles perfectionnements. A cet égard, je proteste contre ce qu'a dit M. le ministre des finances.

M. Hippolyte Passy soutient qu'à compter hectare par hectare la betterave peut fournir plus de sucre que la canne, et d'ailleurs, par prévision même, la canne est toujours destinée à avoir l'infériorité. Nous sommes ici au centre de la science; c'est ici que s'inventent les nouvelles machines, que se perfectionnent les anciennes. Le sucre de betterave donne un grand essor au travail de nos ingénieurs, et si jamais les colonies doivent faire des progrès dans la fabrication du sucre, ce sera précisément à la betterave qu'elles les devront. (Très-bien! très-bien!)

En 1792, les savonneries de Marseille tiraient la soude de l'Espagne; elles ne songeaient à s'approvisionner ni autrement ni ailleurs. L'Empire et la guerre survinrent; il ne fallait plus penser à tirer les soudes d'Espagne. Chaptal fut consulté; il déclara que l'on pouvait tirer une soude artificielle des sels marins.

On a invoqué l'intérêt du cabotage; mais soyez donc attentifs aux faits qui se passent autour de vous et qui indiquent l'avenir. Deux bateaux à vapeur qui vont de Marseille à Cette ont déjà supprimé plusieurs centaines de bateaux caboteurs; deux bateaux à vapeur servis par vingt-six hommes ont remplacé des bâtiments montés par douze cents hommes. Voilà des faits qui vous dominent; la civilisation vous entraîne.

Qui sait où s'arrêtera le rôle des bâtiments à vapeur? qui sait jusqu'à quel degré les matelots seront remplacés par les mécaniciens? Vous vous préoccupez des nécessités d'une guerre future; mais qui sait si l'invention des boulets creux ne bouleversera pas tout le système de guerre actuel? Rien n'arrêtera le progrès de tout ce qui sert à augmenter la force humaine. Cherchez vous moyens dans le sens du progrès et de l'avenir; hors de là vous dépensez beaucoup pour ne rien produire.

La séance est levée à six heures.

(Correspondance particulière du *Censeur*.)

Séance du 17 mai.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi relatif aux sucres.

La discussion s'est ouverte à la fin de la séance d'hier sur l'amendement de MM. Passy, Dumon et Muret de Bort. Nous en reproduisons le texte :

« Art. 1^{er}. Le droit de fabrication sur le sucre indigène établi par la loi du 18 juillet 1837 sera porté progressivement au même taux que le droit payé à l'importation des sucres des colonies françaises d'Amérique. »

A cet effet, à partir du 1^{er} août prochain, ce droit sera augmenté, pendant cinq années successives, de quatre francs par an sur le sucre indigène au premier type et de nuances inférieures. »

Cet article est destiné à remplacer les 10 premiers articles du projet du gouvernement et les articles 1, 2, 3 et 4 du projet proposé par la commission.

M. DE MORNAY combat l'amendement. Il lui reproche de ne pas être un système et de ne rien résoudre.

Messieurs, dit-il, étant intéressé dans la question, je commence par déclarer que je m'abstiendrai de prendre part au vote. Mais je veux combattre l'amendement de MM. Passy, Dumon et Muret, car je ne puis considérer cet amendement que de deux manières : ou il résout la question; ou il n'est qu'un scrupule de législateur, une satisfaction donnée à l'amour des principes.

Il me sera facile d'établir d'abord que cet amendement n'est pas un système, puisqu'il ne résout rien, puisqu'il ne maintient ni ne réserve aucun principe du législateur. L'amendement n'est en définitive que la destruction de la fabrication indigène sans indemnité. (Mouvements divers.)

L'orateur développe son idée au milieu du bruit des conversations. Il termine en disant qu'il faut ou accepter le projet du gouvernement, ou donner à l'industrie indigène des garanties assez sérieuses pour qu'elle puisse s'exercer avec fruit pour elle.

M. MURET DE BORT demande l'indulgence de la chambre, attendu qu'il est obligé, pour défendre son amendement, de passer à travers les combattants, c'est-à-dire les partisans du sucre indigène avec toutes les faveurs dont il a joui et les champions de la suppression absolue.

En tout temps, en 1828, en 1840, en 1841, l'égalité a été reconnue, le système de pondération des deux sucres a été admis.

Nous ne voulons pas l'égalité immédiate, mais l'égalité à temps restreint. La commission dit : Quelle industrie peut accepter une pareille condition?

Voyons donc ce que disait l'enquête en 1838. Les délégués interrogés disaient : L'impôt nouveau de 5 fr. a fait fermer une grande quantité de fabriques; le nouvel impôt de 15 fr. sera pour nous l'impossibilité de continuer. Ainsi parlaient les délégués, et cependant vous savez si la production a diminué. Le rapport de votre commission dit que la production indigène a diminué. J'avoue que j'ai accepté le rapport tel qu'il était fait, à sa lecture, et que je ne l'ai examiné que dans le silence du cabinet. Alors j'ai reconnu que les chiffres de M. le rapporteur n'étaient pas exacts. Il n'est pas juste de dire d'une manière absolue que la production indigène a toujours diminué.

L'égalité est de toute justice : est-ce nous qui demandons des droits différents pour les vins des coteaux et pour les vins des plaines?

Les colonies ne tirent leurs machines que de la France, et jusqu'à la brique dont elles construisent leurs fourneaux. Le système qui consisterait à étudier le fort et le faible des industries pour les pondérer serait fort injuste.

Non seulement on ne doit pas traiter les colonies autrement que le sucre indigène; mais si on doit un privilège, on le doit aux colonies. Les colonies ont une spécialité et n'en peuvent sortir. Elles ont d'ailleurs la priorité. Elles ont des charges que vous n'avez pas pour la fabrication indigène.

son esprit follet, à se donner au diable... amoureux.

Et à propos de diable, si M. Desmosthènes n'existait pas, MM. les commissaires de police l'eussent inventé, tant leur éloquence s'est élevée, en ces derniers temps, à une prodigieuse hauteur.

Résumons-nous donc. Nous possédons un personnel de grand opéra comme il ne s'en est point encore entendu en notre bonne ville; l'opéra-comique est encore à l'état de mythe, autrement dit de chose incomprise; la comédie ressemble presque à une excellente troupe de vaudeville, à l'exception seulement qu'elle n'a encore qu'un répertoire hexagénéral et qu'elle en est à regretter ses vingt ans et ses folles amours; le ballet écarte les jambes à l'instar du colosse de Rhodes, et cherche à deviner le vrai sens de ce qu'on appelait autrefois *mimique*; quant au corps de ballet, véritables soldats du train, il ne marche plus qu'au son du fifre, ce qui lui donne quelque peu une allure de *charge*.

Et que conclure de tout ce bavardage à propos de chanteurs, de chanteuses, de comédiens, de danseurs et de danseuses, sinon que les plaisirs artistiques sont chose assez rare pour ce temps-ci? Mais si les véritables artistes sont presque introuvables en cette époque éminemment sceptique et frondeuse, combien sont plus introuvables encore les œuvres de quelque esprit et de quelque bon sens!

Voyez plutôt les *Enfants trouvés* : c'était certes la chose du monde la plus facile à inventer; M. Bouchardy a cru devoir les embellir et les corriger, ce qui les réduit à l'état le plus ennuyeux qui se puisse voir. Une scène bien faite, vingt scènes de lieux-communs tout remplis de morale évangélique et les déclamations de saint Vincent de Paule n'ont pu sauver cette œuvre d'une chute assez lourde.

M. Alexandre, dans le rôle du maréchal de Saint-André, a montré beaucoup de talent et un magnifique costume.

M. Lambert s'était bien fait sa tête de saint Vincent : il aura étudié son rôle en face d'un devant de cheminée représentant ledit saint.

M^{lle} de Boisrobert est une histoire, sinon plus vraie que les *Enfants trouvés*, du moins pas tout-à-fait aussi soporifique. Comme ces deux actes

sont fort longs, que la fable en est presque invraisemblable à force d'être impossible, nous nous dispenserons de vous les narrer. Qu'il vous suffise de savoir qu'il s'agit de deux gardes-chasse, et que tous les deux donnent à qui mieux mieux, dans ladite pièce, la chasse à l'esprit, à la gaité, au bon sens, et qu'il faut tout le talent de M. Dorsay et le comique de M. Poirier pour faire supporter de semblables niaiseries.

Et puis, la vraie comédie semble presque introuvable de nos jours, à voir les misérables bouffonneries qui encombrant les théâtres secondaires, pourquoi ne pas nous lancer franchement dans les farces de la foire et en revenir à Bobèche et à Galimafré qui certes étaient des gens assez désopilants? *L'aveugle et son bâton* nous reporte aux charges de tréteaux, et vraiment, une fois son parti pris, on peut rire très-fort à tous ces lazzi, à tous ces quolibets, et surtout à ces ravissants coups de bâton que nous croyions perdus au théâtre et qu'on vient de ressusciter avec bonheur dans *L'aveugle*. Là est toute la pièce, à ce point qu'on eût pu l'appeler *les Deux Bâtons*. Bref, ces deux bâtons frappent fort, sinon juste, et le public de rire comme un être raisonnable qui a toutes ses facultés, mais à qui nous aimerions mieux un bâton et un sifflet... Mais ne parlons pas politique et disons que Fournier, qui a plus d'esprit que son bâton, est le comique le plus original que nous ayons encore possédé.

L'ABBÉ OLIVIER.

(Suite.)

Marie-Rose m'expliqua qu'elle s'était mise au lit volontiers pour se soustraire aux visites de condoléance, et surtout de curiosité, qui seraient venues regarder la fiancée veuve. En effet, dès qu'un grand événement est tombé sur une tête, la foule, avide de l'étonnant, de l'extraordinaire, vient examiner la place où il a passé, croyant encore voir la trace de la foudre.

— Marie-Rose, lui dis-je, j'aurais tant besoin de vous voir, de vous parler quelques instants! Ne puis-je donc rester?

— Oh! non; je suis seule et couchée, Jeannette trouverait votre pré-

sence étrange. Et si mon père venait... Je le sais, lui qui ne m'a jamais soupçonné, il me semble qu'il me croirait coupable. Ah! c'est que je ne suis peut-être pas tout-à-fait innocente, en effet.

En disant cela, elle se tendit à moi dans un mouvement si tendre et si naïf, elle était si belle et si pure, et je l'aimais tant à cette heure! Je pris la résolution subite de lui révéler toute la vérité, de lui avouer les obstacles qui nous séparaient, de me rendre digne d'elle par un aveu qui allait rompre tous nos liens, par le plus déchirant sacrifice.

— Il faut que je reste un instant, lui dis-je, il faut que nous parlions de l'avenir.

— Mon avenir est fixé maintenant, répondit-elle; tout est fini : j'ai pris le voile de religieuse, et je suis entrée dans un monastère.

— De quel rêve parlez-vous?

— C'est la vérité. Hier, quand j'ai appris que le ciel m'avait délivré de nœuds malheureusement contractés, bien résolue à ne jamais échanger ainsi ma liberté contre de misérables convenances, jurant de ne plus me livrer à une union que le cœur ne ratifierait pas, et sachant bien qu'une autre ne me serait jamais permise (elle me regardait tristement en disant cela), j'ai prononcé mes vœux, je suis allée me joindre aux servantes du Seigneur.

— Marie, vous me faites souffrir; que voulez-vous dire par là?

— Oui, je me suis mise à genoux, et, recueillie devant Dieu, je l'ai prié de m'éclairer sur ma destinée. En regardant au fond de ma position et de mon cœur, j'ai vu que l'heureuse union du devoir et de l'amour, que j'aimais si bien goûter, n'était pas faite pour moi; j'ai compris que, vouée à une existence pleine de privations, il fallait au moins la rendre utile aux autres autant qu'il m'eût donné de le faire. Je me suis attachée par serment à l'un de nos convents d'hospitalières. Je resterai près de mon père tant qu'il vivra, je porterai le voile en secret, et mes vœux demeureront cachés au fond de mon cœur; mais quand j'aurai perdu celui pour qui je dois vivre encore, j'irai trouver mes sœurs dans le cloître qui m'attend.

(La suite à un prochain numéro.)

gène; elles ont par exemple des frais de transport considérables. Notre amendement contient d'abord le principe de l'égalité des droits, et le vingtième paragraphe contient le règlement de l'application de ce principe. La chambre sera maîtresse d'allonger ou de diminuer la durée du temps consacré à ce règlement.

Quelles seront les conséquences de l'amendement? Je ne suis pas obligé de m'en préoccuper...

M. BOGER (du Nord): Je demande la parole.
M. MURET: Je crois bien que notre amendement fera fermer un grand nombre de fabriques, mais il n'aura pourtant pas le même effet que le projet du gouvernement.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, dépose d'abord un projet de loi d'intérêt local. Il prend ensuite la parole sur l'amendement de MM. Passy, Muret et Dumon. La question est si grave, elle touche à de si grands intérêts, dit-il, que je demande quelques moments d'attention pour la ramener à des termes clairs et précis. Je viens soutenir le projet du gouvernement et combattre l'amendement de la minorité de la commission. Je suis sur beaucoup de points de l'avis du préopinant. Je pense comme lui que les intérêts coloniaux et maritimes doivent prédominer; je pense contre lui que l'amendement qu'il appuie ne serait pas une solution.

Je commencerai, continue l'orateur, par défendre le projet du gouvernement en réfutant les objections qui nous ont été soumises. On dit que nous n'avons pas le droit de supprimer une industrie, et l'on cite des décrets du moyen-âge et une pétition ridicule des habitants de Cahors. Nous n'avons pas mission de défendre ou de combattre les systèmes économiques du moyen-âge, et, avant comme après l'adoption du projet, il y aura des pétitions ridicules.

Les économistes qui ont soutenu le principe de la liberté absolue du commerce ont conclu de la liberté absolue à l'intérieur à la liberté absolue à l'extérieur; c'est là ce qui a causé leur erreur. (Murmures.)

Le gouvernement ne parle pas au nom d'un intérêt particulier, il parle au nom d'un intérêt général, au nom de l'intérêt de tout le pays. Voilà pourquoi il s'est décidé à rédiger le projet un peu radical qu'il vous a soumis. (Rires et rumeurs.)

Notre système de douanes est rempli de prohibitions et d'interdictions en tout genre. Maintenant vous obligez les colonies à n'avoir pour moyens de communication avec la France que la navigation française; vous avez raison, mais c'est une interdiction. Voyez le monopole du tabac: il y a là aussi une interdiction. Si vous consultez le rapport de la commission sur les tabacs, vous y verrez que l'on y conseille l'interdiction absolue de la culture des tabacs, interdiction qui développerait nos relations avec l'étranger, augmenterait nos achats au-dehors et nous donnerait de nouveaux moyens d'échange. Au reste, disait la commission d'enquête dont M. Passy faisait partie, il ne faut agir que dans l'intérêt du trésor.

L'Angleterre, dit-on, n'a pas exercé l'interdiction absolue sur la fabrication indigène. Sans doute; mais au moment où l'on a traité la question il n'y avait aucune fabrique dans le pays, autrement on aurait prononcé la clôture des fabriques comme on y a interdit absolument la culture des tabacs.

Je ne crois pas, pour ma part, que la science reçoive un échec sérieux de l'interdiction que nous réclamons; je ne crois pas non plus que le sol ait à en souffrir. (Murmures.) J'ajoute qu'il y a un intérêt national dans le projet.

M. Passy a parlé hier de la soude artificielle dont on avait demandé la suppression à Marseille et qui prospérait aujourd'hui. Il ne s'agissait pas d'un intérêt général, et on a bien fait de ne pas sacrifier un intérêt à un autre intérêt; nous, nous parlons dans un intérêt général.

Je n'insiste pas sur les conséquences nécessaires du pacte colonial: elles ont été trop bien développées hier; mais je traiterai la question au point de vue de l'intérêt du trésor. M. Passy a dit que l'augmentation des ressources du trésor ne serait acquise qu'au moyen de charges nouvelles pour le consommateur. A cela la réponse est facile. Il est probable que les prix hausseront; ce sera un des effets salutaires du projet de loi, car il est fâcheux qu'il s'introduise dans les prix d'une denrée une dépréciation qui n'est pas durable. Mais l'amendement de M. Passy, comme celui de la commission, aura le même résultat; si ce n'est pas l'intention évidente de l'amendement, c'est son intention de fait, et cet argument ne peut être employé contre nous. (Agitation.)

Le gouvernement est maître de limiter le prix des colonies; mais, quand vous verrez la production indigène croître, serez-vous les maîtres de la surtaxe? La surtaxe sera nécessairement élevée, et ainsi disparaîtra le seul moyen pour le gouvernement d'arrêter la hausse des prix.

M. le ministre présente des considérations et des chiffres tendant à démontrer que le trésor gagnera à la suppression du sucre de betterave. On a objecté, dit-il ensuite, que nous ne devons pas faire entrer la fraude dans les calculs; mais dans tout projet de loi de la nature de celui-ci qui nous occupe, on fait entrer la fraude comme une influence inévitable sur l'économie du projet. Le gouvernement n'a jamais eu la prétention d'empêcher la fraude.

Les bénéfices que doit tirer le trésor du projet ne sont pas à dédaigner. Chacun sait la situation difficile où est le budget (rumeurs), et nous devons chercher à lui rendre son élasticité naturelle. J'ai donc raison de dire qu'il y a là un intérêt national.

J'arrive à l'intérêt maritime. Je n'admettrais à aucun prix que le sucre étranger dont nous pourrions avoir besoin pût être amené par d'autres navires que des navires français. (Agitation.) C'est le fondement de la loi. Il est quatre heures, la séance continue.

Un grand nombre de députés, et notamment les maires de Lyon et de Strasbourg, les représentants de Mulhouse, Besançon, Chalon, Autun, Saint-Etienne et des départements de la Haute-Saône et du Jura, se sont rendus dimanche dernier chez M. le ministre des finances pour lui signaler les déplorables effets déjà produits par l'ordonnance du 17 avril dernier qui double, triple et même décuple sur certains articles les droits perçus jusqu'à ce jour sur tout le parcours du canal de Saint-Jean-de-Losne à Strasbourg.

Les députés ont surtout insisté énergiquement pour que, si cette ordonnance n'était pas rapportée, sa mise en vigueur, fixée au 1er juin prochain, fût au moins ajournée d'une année, espérant que, dans cet intervalle, le projet de loi soumis aux chambres viendrait mettre à couvert tout à la fois les intérêts du trésor, de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, si fortement engagés dans cette question.

L'ajournement réclamé permettrait, en effet, l'exécution des contrats faits pour l'année et la réalisation des approvisionnements les plus indispensables, qui se trouveraient compromis par une mesure aussi subite qu'inattendue sur toute l'importante ligne qui unit le Rhin à la Méditerranée.

Le ministre, prenant en sérieuse considération les faits très-graves qui lui ont été représentés, a, dit-on, promis de négocier en conséquence avec l'administration de la compagnie du Rhône au Rhin.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Nous avons reçu de notre correspondant ordinaire d'Oran la lettre suivante, en date du 6 mai :

Nous sommes enfin débarrassés des nouvelles absurdes qui se déballaient au départ du dernier paquebot de la correspondance. Des indigènes qui font les transports avaient rencontré sur leur route des Arabes qui leur dirent que cette industrie allait cesser, attendu qu'Abd-el-Kader arrivait à la tête de forces considérables, et qu'il était même décidé à faire vendre gorge à tous ceux qui avaient reçu de l'argent des Français. La nouvelle de la prochaine arrivée de l'émir se répandit aussitôt, et des Arabes travailleurs, ayant vu de loin quelques groupes à cheval, crurent que c'était l'ennemi et prirent la fuite en toute hâte, répandant partout sur leur passage une fausse alarme.

A Oran, l'autorité avait cru devoir faire sortir des patrouilles de spahis pour ramasser toutes les bêtes de somme qui seraient rencontrées,

celles même ayant chargement de marchandises pour le commerce. Cette opération, comme vous pouvez penser, n'a pas eu lieu sans contestation; des marchandises ont été jetées à terre, les bêtes de somme ramenées en ville. Enfin les conducteurs arabes prirent la fuite et donnèrent l'alarme, annonçant que toutes les bêtes pouvant servir au transport étaient mises sous embargo dans notre ville. Par suite de cela, les indigènes qui fournissaient habituellement notre marché de bois et de charbon s'abstinrent de paraître pendant quelques jours, ce qui a encore augmenté l'agitation dans l'intérieur.

Un marché a été passé pour les transports militaires. Le commerce reçoit chaque jour des offres de la part des Arabes; mais ceux-ci s'éloignent de l'entrepreneur parce que, dit-on, il ne paie pas assez. En ce cas, comment justifier l'intervention du commandant supérieur et des intendants, qui n'hésitent pas à employer la force armée dans l'intérêt d'un entrepreneur qui a déjà fait et qui veut réaliser encore des bénéfices énormes? Il est certain que la mesure brutale adoptée ces jours derniers n'a pas peu contribué à propager l'agitation dans le pays. Il faut espérer que tout cela parviendra à la connaissance du gouverneur-général.

Malgré l'état d'agitation où se trouve le pays, nous voyons sortir journellement d'Oran des convois de vivres expédiés à Tlemcen et à Mascara par les soins de l'administration, et ces convois arrivent toujours exactement à leur destination.

Ainsi que je vous l'ai annoncé, Abd-el-Kader est parvenu à environner la majeure partie des Hachem; on annonce qu'il les a acheminés au-delà de Bogelia, où les Arabes de cette tribu, qui n'ont jamais fait leur soumission, se trouvent établis depuis assez long-temps. On ne connaît pas positivement la direction prise par Abd-el-Kader, qui a laissé mille cavaliers à la garde des nouveaux émigrés.

Les Européens qui ont quitté Tlemcen le 24 avril annoncent qu'ils ont remarqué partout une grande tranquillité. A cette date M. le général Bedeau était en campagne avec sa colonne mobile.

M. le colonel Tempourre est parti le 25 à la tête de quelques bataillons.

Le 27 avril, on a exécuté à Tlemcen un Beni-Amer soupçonné d'espionnage. Il a dénoncé un compagnon de mission qui était à Mascara et devait se rendre à Oran. L'individu ainsi signalé a été arrêté le 28 dans notre ville.

Il paraît que le mouvement insurrectionnel était organisé chez les Beni-Amer; il aurait éclaté, selon toute apparence, sans l'arrivée en temps opportun d'une colonne expéditionnaire au milieu des tribus de l'aghallik.

Le général Mustapha, à la tête du goum, s'est rendu chez les Giar et les Hegiar, où quelques démonstrations hostiles ont eu lieu. On dit qu'il s'est ensuite réuni à la colonne du général Bedeau, manœuvrant entre Tlemcen et Mascara.

Le bateau à vapeur le *Castor*, arrivé d'Alger le 2 mai, a annoncé que nos troupes avaient pris possession de Tenez et d'El-Esnam. Ce paquebot est reparti le 4 pour Tenez, ayant à bord des vivres et le personnel des administrations que l'on va y établir. L'intendant divisionnaire s'est également embarqué pour Tenez afin d'aller procéder en personne à l'installation des divers services. Le *Castor* remorquait un navire chargé de vivres et d'effets militaires.

Le *Tartare*, arrivé avant-hier d'Alger, repart ce soir.
M. Leweling, lieutenant-colonel du 43^e léger, commandant supérieur de Mostaganem, atteint d'une fièvre cérébrale, est mort ces jours derniers. Il est vivement regretté. Les généraux africains estimaient beaucoup cet officier supérieur.

M. Leweling commandait depuis deux ans la place de Mostaganem; les militaires de la garnison et la population civile lui portaient une affection toute particulière.

Il est évident aujourd'hui que l'insurrection qui a éclaté chez les Beni-Menacer dans le courant de l'hiver avait de grandes ramifications; mais, grâce à l'activité déployée par nos généraux et à l'infatigable ardeur de nos troupes, la tentative d'Abd-el-Kader et de ses lieutenants n'a eu qu'un demi-succès. Les Arabes seront encore une fois forcés de demander l'aman, du moins ceux qui ont pris part à l'échauffourée. Dans plusieurs aghalicks, l'insurrection a été étouffée à sa naissance. On ne peut cependant se faire illusion sur la situation des affaires, qui est en réalité moins favorable qu'on ne croyait généralement avant les derniers événements. Abd-el-Kader vient de prouver qu'il pouvait encore nous inquiéter; ce chef, qui se trouve actuellement à la tête de forces assez considérables, continuera ses courses pendant long-temps encore, tombant à l'improviste sur les tribus alliées hors de notre portée, qui ne pourront tenir devant lui.

Cela est arrivé tout récemment aux environs de Mascara. C'est déjà beaucoup néanmoins que d'être parvenu à refouler l'ennemi dans l'intérieur, où nos troupes pourront toujours le tenir en respect et l'empêcher de se rapprocher du littoral.

En effet, c'est sur les points les plus rapprochés du littoral que doivent être tentés les premiers essais de colonisation, et l'établissement du camp d'El-Esnam, d'où il sera facile de maîtriser les populations qui habitent la riche vallée du Chélif, est à nos yeux un fait d'une grande importance.

El-Esnam est situé à huit lieues de la mer; la brigade qui doit stationner sur ce point sera facilement approvisionnée: les bâtiments laisseront leur chargement à Tenez, et les approvisionnements seront ensuite dirigés sur le camp par la route que les troupes viennent de rendre carrossable.

Il paraît que la colonne mobile d'El-Esnam, placée sous le commandement du brave colonel Cavaignac, dont on connaît l'intelligence et l'activité ne comptera pas moins de 3,000 hommes.

On lit dans une lettre particulière d'Oran du 6 mai :

Une cause qui pourrait jeter quelque lumière sur les moyens employés par certains individus pour devenir grands propriétaires en Algérie se plaide au tribunal d'Oran. Au dire du ministère public, un indigène qui, à l'arrivée de l'armée française, était parti pour la Mecque, avait recommandé ses intérêts à un Turc, son parent et ami, et qui, par son influence, devait obtenir la levée du séquestre dont les biens du fugitif étaient frappés. Ce dernier, à son retour de la Mecque, demanda à rentrer en possession de ses immeubles; mais un Européen s'en était emparé. Le Turc a déclaré au greffe avoir affirmé les biens de son parent; il reconnaît bien son cachet apposé au bas du contrat, mais ce contrat, ajoute-t-il, a été altéré, puisqu'il porte vente et que j'ai tout simplement affirmé.

Il se trouve, assure-t-on, par le plus grand des hasards, que l'Européen acheteur est l'oncle du notaire qui a passé le susdit acte; en outre, il est notoire qu'ils sont en communauté d'intérêts, et l'interprète présent lors de la passation de l'acte était le domestique du notaire.

Cette affaire fait grand bruit ici.

TOULON, le 15 mai. — Le brick la *Cigogne* est parti pour Tunis.

M. le vice-amiral Hugon et M. le contre-amiral Hamelin sont allés visiter hier dimanche le vaisseau américain le *Columbus*, que monte le commandant Bogolow.

Du 17 mai. — On va former avec les vaisseaux qui restent armés une petite escadre d'évolution qui sera placée sous le commandement de M. le vice-amiral de Mackau. Nous espérons pouvoir faire connaître sous peu la composition de cette escadre qui comptera huit ou dix bâtiments; dès ce moment, nous pouvons annoncer que le vaisseau le *Jemmapes* en fera partie.

Il paraît certain que le vaisseau l'*Hercule* a reçu l'ordre de réarmer au complet.

Chronique.

LYON.

Les cas d'hydrophobie qui se sont manifestés à Lyon depuis quelques jours, et qui ont eu de si déplorables suites, doivent faire comprendre toute l'importance d'un service largement organisé pour débarrasser et purger la cité de tous les chiens errants dont la présence offre de si grands dangers. Quelque intérêt que l'on puisse porter aux chiens, on conviendra bien qu'ils ne valent pas la vie d'un homme. Cependant, depuis quelques jours, les gamins de nos divers quartiers défendent les chiens errants contre ceux qui sont chargés d'enlever ces derniers. Ces gamins se forment en bandes, et on les a pu voir cette semaine, en plein midi, sur

le quai Saint-Antoine, en très-grand nombre, poursuivre à coups de pierres ceux qu'ils appellent dans leur langage *les commissaires des chiens*. Personne, en vérité, ne songeait à empêcher ces actes de violence.

C'est en vain qu'on prend des mesures bonnes en elles-mêmes, si on ne les fait pas exécuter avec intelligence. Nous l'avons déjà dit, il importe que les hommes chargés d'enlever les chiens non muselés soient escortés d'agents de police. Il faut que l'autorité fasse comprendre à ces derniers qu'ils doivent vaincre leurs répugnances dans un but d'intérêt public. En effet, cette escorte aurait le double avantage de mettre à l'abri de violences les hommes qui font un service utile et dangereux, et de garantir les citoyens contre tout abus de la part de ces mêmes hommes.

M. Antony Rénal, le Crevel de Charlemagne lyonnais, inépuisable comme la romance elle-même, vient de jeter encore dans le monde musical quelques strophes pleines de grâce et d'esprit, que M. Luigini fils a mises en musique d'une façon charmante. C'est *Attendez encore*, romance qu'on trouvera bientôt sur plus d'un piano. Or, cet *Attendez encore* n'est que le prélude d'un opéra comique en deux actes des mêmes auteurs, partition dont on dit déjà beaucoup de bien. Attendons encore.

Dans la séance tenue hier soir, le conseil municipal de Lyon a continué la discussion sur le projet de réorganisation de l'administration de la bienfaisance publique. Les votes unanimes du conseil ont décidé la création d'un conseil central et l'établissement d'une seule comptabilité et d'une caisse unique pour toute cette administration.

Il reste maintenant à décider sur la délimitation des bureaux auxiliaires. La continuation des débats a été ajournée à la prochaine séance.

DÉPARTEMENTS.

On nous informe que toutes les barques du canal du Midi qui étaient retenues à Béziers, soit à la montée, soit à la descente, depuis le 1^{er} mai courant, ont pu reprendre leur route depuis le 12. Nous nous faisons un plaisir de porter cette nouvelle à la connaissance du commerce. (Sémaphore de Marseille.)

On lit dans l'*Emancipation* de Toulouse :

Le 11 de ce mois, vers les huit heures du soir, un incendie qui pouvait avoir de bien plus funestes résultats s'est déclaré dans un des bâtiments dépendants de la maison centrale de détention d'Eysses. Les flammes ont détruit en entier le premier étage et les charpentes; les murs du pourtour ont tellement souffert de la violence du feu qu'une partie des murs sera nécessairement démolie.

Ce bâtiment, situé au nord-est de la prison, servant uniquement d'atelier, n'était occupé par les détenus que pendant le jour; on n'a donc à déplorer aucun fâcheux accident, malgré le nombre considérable de détenus que renferme la prison. La cause de l'incendie n'est pas encore connue.

BULLETIN DES SOIES.

La température qui a continué d'être variable pendant toute la semaine dernière, en arrêtant le développement de la feuille du mûrier, a contrarié les éducateurs qui ne pouvaient contenter l'appétit des vers. Les vers sont arrivés au deuxième et même au troisième âge. Généralement dans nos contrées la récolte des cocons sera des plus médiocres. Cet état de choses a contribué à rendre nul le marché du 12 à Romans: aucun parti de soies n'avait été apporté sur la place; il n'y a pas eu par conséquent de marchés conclus ni de cours arrêté.

Dans l'Ardèche, on a eu aussi à se plaindre du mauvais temps; il a plu très-souvent à Joyeuse et à Aubenas. Les éducateurs avaient éprouvé beaucoup d'embarras pour fournir de la feuille aux vers arrivés en général à la troisième et à la quatrième mue; mais le beau temps est revenu. Dans les environs de Joyeuse, un grand nombre de chambrées monteront cette semaine. Près de Vallon, quelques petits éducateurs ont même déjà récolté leurs cocons, mais ce résultat n'a pu être obtenu que pour quelques livres.

Le marché du 13, à Aubenas, a été peu actif; il s'y est traité quelques affaires aux prix suivants :

11/12 d. soies cour., le 1/2 kilog.	25 f.	» c.	à 25 f. 50 c.
9/10 d. soies du pays,	25	50	26
9/10 d. soies de Joyeuse,	26	»	27

A Nismes, le cours de la semaine dernière était :
Soie grège de Nismes, 5/6, le kilog., 55 f. 45 c. à 56 f. 35 c.
— — — 6/7, 52 50 53 65
— d'Alais, 5/6, 56 45 56 35

A Marseille, le marché des soies a été complètement nul pendant la semaine dernière. Il y a peu de variations dans les cours; mais on remarque une tendance à la baisse qui pourrait se réaliser si cette situation se prolongeait encore pendant quelque temps. (Courrier de la Drôme.)

Nouvelles Diverses.

Il vient de se juger à Paris une affaire qui peut faire apprécier jusqu'à quel degré la classe ouvrière est quelquefois exploitée par les misérables qui vivent de l'usure.

Les débats ont établi devant le tribunal correctionnel que le sieur Etienne Perrée était un intrépide prêteur, non pas seulement à la petite semaine, mais au petit jour, même à la petite heure; plus d'une fois il lui est arrivé de prêter 100 f. pour un jour, à la condition de lui rendre le lendemain 105 f., juste 5 0/0 par jour et 1,825 0/0 par an. Il prêtait au même taux pour une heure; en multipliant 1,825 par 24, cela donne un tout petit intérêt de 43,000 0/0 par an.

Le tribunal, prenant néanmoins en considération cette circonstance que tous les plaignants et une partie des témoins sont encore en ce moment les débiteurs du prévenu de sommes plus ou moins considérables, n'a condamné Perrée qu'à 200 f. d'amende.

Nouvelles Etrangères.

SUISSE.

VALAIS. — Le *Courrier du Valais* trace en ces lignes la situation du canton :

« Nous sommes sur un volcan, nous marchons vers l'abîme. Nos dissensions mal éteintes se rallument; nos plaies, à peine cicatrisées, se rouvrent et deviennent saignantes et profondes. La matière électorale a été brassée et manipulée de toutes les manières, et dans quel but? Les dernières élections, longuement préparées et si fertiles en enseignements, ont répondu éloquentement par des faits à cette demande. Sauf quelques exceptions honorables, les servilités, les incapacités, les nullités même ont été, dans un grand nombre de districts, substituées à l'indépendance, aux talents, aux capacités.

« La prochaine législature va offrir une étrange physionomie. En effet, quel amalgame d'éléments hétérogènes! Radicaux, libéraux, conservateurs, rétrogrades, vont se trouver en présence. On cherchera vainement l'ensemble et l'unité de vues. Quel gâchis! Si les députés nouveaux ne rabattent de leurs préjugés, le Valais court grand risque de retomber dans l'immobilité plate et inerte, ou de subir sa seconde période révolutionnaire qui fera pâlir la première. »

BERNE. — L'administration a refusé de prendre part au congrès postal proposé par Zurich pour établir plus d'uniformité dans cette partie, entre autres une base unique. Ce refus fait échouer l'entreprise.

MEXIQUE.

Nous extrayons du rapport du capitaine Maugendre, commandant la *Louise-Marie*, partie le 28 février de Montevideo, les nouvelles suivantes sur la situation politique de cette place :

« A mon arrivée à Montevideo, j'ai trouvé la place assiégée et serrée de très-près par les troupes rosistes, sous le commandement d'Orlbe; toutefois on avait fait des fortifications assez régulières et improvisé une résistance assez respectable pour rendre le succès douteux. Toute la milice et les noirs avaient été armés, ainsi que tous ceux des étrangers qui ne pouvaient se faire réclamer de leurs consuls respectifs.

« L'armée d'Orlbe est, dit-on, de 12,000 hommes, la garnison de 6 à 7,000, et le président Rivera est en campagne, à la tête d'une force égale en cavalerie, sur les derrières des assiégeants, pour opérer une diversion et entraver leurs communications avec la campagne. On croyait généralement que l'ennemi ne pénétrerait pas en ville, à moins d'une trahison en faveur d'Orlbe, lequel a beaucoup de partisans parmi la population de la ville.

« Il y avait une dizaine de navires de guerre anglais pour assurer protection à leurs nationaux; les Américains avaient deux frégates, les *Sardes* et les *Brésiliens* avaient également des forces très-respectables. Il n'y avait que nous dont toutes les forces consistaient dans l'*Aréthuse*, corvette de vingt-deux canons, la canonnière *la Tactique*, de quatre canons, et l'*avis* *l'Éclair*.

« Par suite de l'état de siège de Montevideo, tout était suspendu, les trois quarts des magasins fermés, point de ventes, les recouvrements nuls. »

(Journal du Havre du 15.)

Le Gérant responsable, B. MURAT.

La direction générale de l'ÉCONOMIE, établissement d'assurances mu-

tuelles sur la vie, autorisé par ordonnance royale, dont le siège à Paris est rue Laflitte, n° 18, porte à la connaissance de ses assurés que, d'après le compte-rendu de sa gestion pour l'année 1842 soumis à l'assemblée générale des souscripteurs tenue à Paris le 19 avril dernier, elle compte aujourd'hui 2,122 souscripteurs représentant ensemble 2,144,490 fr. de capitaux souscrits.

Ce chiffre résulte d'un document authentique certifié par le président du conseil de surveillance de l'ÉCONOMIE, l'honorable M. Demonferrand, inspecteur-général des études de l'Université de France, auteur des *Tables de mortalité*, couronnées du grand prix de statistique par l'Académie française.

L'ÉCONOMIE est représentée à Lyon par M. Jules Henry, ancien notaire, directeur divisionnaire pour les départements du Rhône, de l'Ain, de l'Isère et de la Loire. Bureaux, place du Port-du-Temple, 42.

On lit dans le Toulonnais :

Déjà la frégate à vapeur de 450 chevaux *le Labrador*, dont les machines ont été construites par MM. Schneider, du Creusot, avait fait plusieurs sorties sous les yeux d'une commission présidée par M. Mimerel et composée de sept membres, ingénieurs et officiers de marine, et toujours en présence de M. le commandant supérieur des bâtiments à vapeur.

La commission avait ainsi pu reconnaître, d'après de très-beaux résultats, dans des circonstances variées, l'excellente disposition du mécanisme, sa solidité à toute épreuve et la perfection d'exécution de toutes ses parties; mais, sur l'ordre du ministre, elle avait encore à constater d'une manière certaine le mérite de ce grand appareil comparativement aux constructions d'Angleterre.

Un essai comparatif sur une grande échelle a été en conséquence ordonné entre *le Labrador* et la frégate *l'Asmodée*, dont les machines de même puissance ont été livrées par le constructeur d'Angleterre le plus en réputation pour les grands appareils de navigation.

Les bâtiments avaient à l'avance été placés dans les mêmes conditions de marche par la commission, d'accord avec leurs commandants, de manière que la différence dans les résultats pût être attribuée à l'appareil moteur. Les deux frégates ont dirigé leur course vers le golfe Juan pen-

dant quelque temps vent arrière, puis ce vent soufflant avec violence par le travers. Sous cette dernière allure peu favorable qui a duré cinq heures, *le Labrador* a constamment filé 11 nœuds, calculés d'après des relevements pris sur la côte. Il dépassait jusques-là son concurrent de 7/10 de nœud à l'heure, mais la différence de marche est devenue beaucoup plus violent coup de vent avec grosse mer. *Le Labrador*, tenant parfaitement contre le mauvais temps, a pu gagner moitié en sus de la marche de son concurrent.

Aujourd'hui les deux bâtiments ont appareillé en même temps du golfe Juan. *Le Labrador* a parcouru cette distance vent debout, forte brise, en moins de neuf heures; *l'Asmodée* est venu mouiller à ses côtés seulement trois quarts d'heure après, battu ainsi sous toutes les allures; résultat attribué exclusivement à la supériorité d'exécution de la machine française, toutes choses étant égales d'ailleurs. Ainsi, l'appareil du *Labrador*, le premier de très-grande puissance qui ait été construit en France, vient d'obtenir le plus éclatant succès, et la question toute nationale qui était posée dans la lutte de ces deux beaux bâtiments a été résolue de la manière la plus honorable pour notre industrie et la plus heureuse pour l'avenir de la puissance maritime de la France.

Le fer et les eaux ferrugineuses sont employés depuis long-temps avec un succès incontestable dans le traitement des pâles couleurs, des pertes blanches, et toutes les fois qu'il faut fortifier le tempérament chez les personnes pâles et lymphatiques; mais leur administration était toujours fort désagréable. Aussi MM. Gélis et Conté ont-ils rendu un véritable service en indiquant le moyen d'administrer le fer sous la forme agréable d'un bonbon. C'est ce qui explique l'approbation accordée par l'Académie de Médecine à leurs DRAGÉES et PASTILLES de LACTATE de FER et la préférence que les médecins leur accordent.

Pharmaciens dépositaires : LYON, Vernet, place des Terreaux, Laroque, rue Saint-Polycarpe, et à la pharmacie des Célestins; BELLEVILLE-SUR-SAONE, Giroux; SAINT-SYMPHORIEN-SUR-LOIRE, Harare, Michel, Mandet; THIZY, Bouvier; VILLEFRANCHE, Ayot; BOURG, Béraud, Hoste; GEX, Giro; MACON, Lacroix; ROANNE, Roubaud, Mercier; SAINT-ETIENNE, Martinet, Chermeson; TOURNON, pharmacie de l'Hospice; GRENOBLE, Savoye, rue Lafayette; LE PÉAGE, Vignon; DELANGE; VIENNE, Viguier. (6252)

Etude de M^e Fauché, huissier à Lyon, place de Roanne.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Adjudication au 22 mai 1843,

D'UN FONDS DE BOULANGERIE

Exploité à la Guillotière, rue Saint-Louis, par les mariés Borel.

(TROISIÈME PUBLICATION.)

Le lundi vingt-deux mai mil huit cent quarante-trois, à dix heures du matin, en l'étude et par le ministère de M^e Lafort, notaire à Lyon, rue des Marronniers, n. 1, il sera procédé à la vente en bloc et aux enchères dudit fonds de boulangerie et de divers objets mobiliers qui en dépendent.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Lafort, notaire, dépositaire du cahier des charges.

En cas de non-enchérisseur sur ledit fonds, la vente des objets mobiliers saisis au préjudice desdits mariés Borel aura lieu dans leur dit domicile, à la Guillotière, aux enchères et au comptant, le lendemain mardi vingt-trois du courant, à dix heures du matin, par le ministère de l'un de MM. les commissaires-priseurs. (1946)

ÉTUDE DE M^e RÉGIPAS, SUCCESSION DE M^e CHAZAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-DOMINIQUE, N. 1.

A vendre à un prix très-modéré,

ou à affermer pour 18, 24 ou 30 ans,

UN VASTE FONDS DE TERRES

négligées depuis long-temps,

Situées à dix-huit kilomètres de Lyon,

Ayant des abords faciles et pouvant faire l'objet d'une bonne spéculation agricole.

S'adresser à M. Mitiffot, chez ledit M^e Régipas, dépositaire des plans et d'une note indiquant les moyens d'amélioration. (4295)

MÊME ÉTUDE.

A VENDRE.

UNE PORTION D'UNE MAISON

Située à Lyon,

dans un des meilleurs quartiers de la ville.

S'adresser audit M^e Régipas, chargé de la vente et de l'échange de divers autres immeubles. (4295)

ÉTUDE DE M^e TAVERNIER, NOTAIRE A LYON.

VENTE AUX ENCHÈRES.

Le vendredi vingt-six mai 1843, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e Tavernier, notaire à Lyon, rue Bât-d'Argent, n. 22, il sera procédé à la vente aux enchères

D'UN FONDS DE CAFÉ

Situé à la Croix-Rousse, rue du Mail, n. 1,

et des divers objets mobiliers qui le composent,

dépendant de la faillite du sieur Joseph Joly cadet, qui était limonadier à la Croix-Rousse.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M. Laforge, arbitre de commerce, rue Buisson, n. 17, et audit M^e Tavernier, notaire. (6248)

ÉTUDE DE M^e FOURNEREAU, NOTAIRE A LYON, RUE PUISS-GAILLOT, 1.

A VENDRE

UNE

BELLE PROPRIÉTÉ

Située à trois heures de Lyon,

Près la route royale de Lyon à Saint-Etienne,

COMPOSÉE :

1° D'un château moderne, dans une très-belle exposition, avec chapelle, orangerie, pièces d'eau vive, jardins, salles d'ombrage, bois anglais et clos de cinq hectares soixante-dix ares;

2° De vastes dépendances et bâtiments d'exploitation;

3° Et de fonds d'excellente qualité en prés, terres, vignes et bois, d'une contenance totale, y compris les clos, de quarante six hectares quatre-vingts ares.

S'adresser audit M^e Fourneau, notaire. (5208)

ÉTUDE DE M^e LAVAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, N° 10.

A vendre,

Au prix de 42,000 francs.

UNE PROPRIÉTÉ

DE PRODUIT,

A une heure de Lyon,

D'une contenance de neuf hectares environ.

ET DANS LYON,

DIVERSES MAISONS

De 20, 40, 60, 90, 100,000 fr. et au-dessus, sur le pied d'un revenu net de 5 p. 0/0.

S'adresser audit M^e Laval, notaire. (4907)

VENTE AUX ENCHÈRES,

Le trente mai 1843, à midi, dans la salle des commissaires-priseurs, sur le port du Temple, au 1^{er},

D'UNE BELLE COLLECTION

DE PIANOS NEUFS

DE PARIS.

Les pianos seront visibles dans ladite salle et pourront y être essayés à dater du mardi 23 mai. (6255)

A vendre de gré à gré.

UN BEAU DOMAINE situé près Bourgoin et dans un beau site, se composant de trente-huit hectares cinquante ares, ayant maison de maître, maison fermière, cour, jardin verger, terres labourables, prairies, bois châtaignerie et bois taillis, du revenu annuel de 5,000 fr.

S'adresser, pour en faire l'acquisition, à M. Jean-Baptiste Perret, à Bourgoin. (850)

A louer de suite,

EN TOTALITÉ OU EN PARTIE,

2^e, 3^e ET 4^e ÉTAGES

Maison Payet,

Place Royale, n. 6, à Saint-Etienne (Loire).

On céderait aussi le 1^{er} étage, si l'on prenait toute la maison, qui conviendrait parfaitement

POUR HOTEL. (6246)

A louer de suite.

VASTE MAGASIN composé de trois pièces parfaitement éclairées, pouvant servir d'atelier pour toute sorte d'industrie ou de fabrique. Il a vue sur la place de la Martinière. S'adresser rue Saint-Marcel, n. 16, au café. (855)

EMPRUNT RUSSE-POLONAIS,

Garanti par Sa Majesté l'Empereur,

De l'année 1835 de 150 millions florins de Pologne, remboursable par 240,860,000 florins.

Le 8^e tirage aura lieu le 1^{er} juin 1843 et contient les primes suivantes :

	Florins	1,000,000
1 prime de	—	300,000
2 — à florins	150,000	—
3 — —	300,000	—
4 — —	150,000	—
5 — —	23,000	—
6 — —	150,000	—
7 — —	14,000	—
8 — —	7,000	—
9 — —	84,000	—
10 — —	4,200	—
11 — —	2,500	—
12 — —	250,000	—
13 — —	2,100	—
14 — —	318,000	—
15 — —	1,500	—
16 — —	300,000	—
17 — —	950	—
18 — —	70	—
19 — —	4,123,000	—

7,000 primes s'élevant à florins 7,970,000.

Prix d'une obligation pour ce tirage, 50 fr.; six obligations, 250 fr.; treize obligations, 500 fr. Le paiement peut se faire par remises sur toutes places de commerce ou contre notre mandat après l'envoi des titres.

S'adresser directement, sans affranchir, pour se procurer des obligations jusqu'au 1^{er} juin, à MM. Schneider frères, banquiers à Francfort-sur-Mein.

La liste du tirage sera envoyée aux intéressés. (722)

ANTI - GLAIREUX

DE MOHIER, PHARMACIEN,

Rue Sainte-Anne, n. 73, à Paris.

Son usage détruit les constipations, vents, glaires et pituites. Il prévient les étourdissements et attaques d'apoplexie. Remise aux pharmaciens. — On expédie. (Affranchir.) (4562-6417)

AVIS.

On désire réunir deux ou trois personnes pouvant disposer de quelques capitaux pour prendre part à une entreprise dont les résultats sont avantageux et certains.

S'adresser rue du Beuf, n. 29, au 3^e, la porte à gauche. (853)

AVIS.

On demande un homme qui puisse remplir une place de COUPEUR chez un maître tailleur. — L'appointement est de 2,000 à 2,500 fr.

S'adresser chez M. Poulet, marchand tailleur, à la Guillotière. (851)

Rhumes, Toux nerveuses, Enrouements.

Dix années de vogue toujours croissante ont placé la PATE DE GEORGE au premier rang des pectoraux. Tous les médecins qui la connaissent en prescrivent l'usage aux personnes atteintes de MALADIES DE POITRINE. — Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 60 c. et 1 f. 20 c., à Lyon, et principalement chez M. MACON, rue Saint-Jean, 30, et VERNET, place des Terreaux, 13; à Saint-Etienne, CHERMEZON, rue de la Comédie; à Chalon-sur-Saône, POUCHIER-FAVRE, confiseur, Grande-Rue, 36, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, n. 4. (6552)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, N° 23.

DÉPURATIF DU SANG

pour la

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches, les plus rebelles affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la pharmacie Chermeson, rue de la Comédie; à Bourgoin, M. Rey, vétérinaire; à Mâcon, M. Voituret, pharmacien, rue Municipale; à Marseille, M. Fabre, pharmacien, sur le port. (6774)

MALADIES SECRÈTES.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. A Vienne, chez M. Moutret fils, épicer, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicer, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Rosel, confiseur. — A Genève, chez Bavelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marret, quincaillier, grande rue Pallou. (7052)

AVIS.

On demande UNE DEMOISELLE DE MAGASIN connaissant la mercerie.

S'adresser au débit de tabac, place Saint-Nizier. (856)

AVIS

Le sieur GIRAUD, guétreier de Paris, rue Louis-le-Grand, n. 26, à côté l'hôtel de l'Europe, a l'honneur de prévenir les personnes qui portent la guêtre que cet article ayant toujours été sa spécialité, il est le seul à Lyon qui confectionne ce genre de chaussure avec tout le soin qu'il exige. La guêtre forme anglaise, boutonnée sur le pied, sortant de cette maison, est d'une perfection qui ne laisse rien à désirer, ainsi que les guêtres lacées pour dames et enfants.

Ce magasin est, comme par le passé, toujours très-assorti en cravates, foulards, cols en tous genres et autres articles de nouveautés de Paris pour toilette d'homme et de dame; parfumerie, broserie, ganterie, articles de chasse et de voyage. (6084)

Changement de Domicile.

A dater du 22 mai 1843,

L'étude de l'huissier SOULEIL, actuellement place de l'Herberie, n. 1, sera transférée rue Thomassin, n. 24, au 1^{er}, à côté de la petite galerie de l'Argue. (850)

AVIS AUX DAMES.

VENTE DE CHALES AU GRAND RABAIS, POUR CAUSE DE DÉPART.

MM. ALFRED PLUM ET PERRET, fabricants de chales de Paris, sur le point de partir pour leur fabrique, préviennent les dames qu'ils prendront en échange toute espèce de chales anciens, afin de diminuer le prix des achats que l'on pourrait faire. Le magasin est ouvert depuis dix heures du matin jusqu'à sept heures du soir, rue du Péral, 26, au 1^{er}, place Bellecour, côté des Tilleuls, à Lyon. (6247)

DU 21 AU 31 MAI INCLUSIVEMENT,

LE CYGNE,

dont la marche est supérieure à celle de tous les bateaux de la Saône,

PARTIRA POUR

MACON ET CHALON

Tous les jours impairs,

à CINQ heures du matin. (6889)

POUDRE, 1 FR. ELIXIR, 2 FR.

DENTIFRICES

Dépôt à Lyon, chez M. LARDOT, pharmacien, (place de la Préfecture, n. 16.) (5559)

GUÉRISON PROMPTE ET COMPLÈTE

TRAITEMENT COMMUNE, SANS MERCURE.

CHESANIE

ANTI-SYPHILITIQUE SÈCHE.

Supérieure à tous les remèdes pour guérir les maladies secrètes, de la peau et du sang. Elle convient essentiellement aux personnes qui veulent se traiter en secret ou en voyage.

Seul dépôt: CAMUSET, pharmacien, place des Carmes, n. 14, vis-à-vis l'hôtel du Parc. (6757)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS,

rue de la Poulallerie, 19.